PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi**, **le 4 août 2017**, à **19h30**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



<u>Sont présents</u>: Madame Doris Larose, Messieurs Gaëtan Lalande, Gilles Payer, Michel Longtin, Noël Picard

Absence motivée : Monsieur Daniel Berthiaume

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 7 juillet 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 26 juillet 2017

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption comptes fournisseurs de juillet 2017
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses juillet 2017
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 juillet 2017

3. Mine Lac à la Loutre

3.1 Formation d'un comité sur l'acceptabilité sociale du projet minier lac La loutre

4. Période de questions

5. Département de l'Administration

- 5.1 Correspondance annexe III
- 5.2 Résultats des appels d'offres-Camion 10 roues
- 5.3 Adoption du règlement d'emprunt 2017-09 : Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements de déneigement
- 5.4 Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ- (reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 5.5 Inscription au congrès de la FQM- du 28 au 30 septembre 2017 (reporté à l'assemblée du 9 août 2017)

6. Département de l'Hygiène du milieu

6.1 Compte rendu du département

7. Département des Travaux publics

- 7.1 Compte rendu du département
- 7.2 Appel de candidatures poste de chauffeur-journalier (reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 7.3 Embauche d'un journalier à la voirie (poste temporaire)- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 7.4 Acceptation provisoire des travaux volet I- Programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 7.5 Résultats des appels d'offres frais de laboratoire projets réfection de chemins volet II- programme RRRL
- 7.6 Modification avant-projet partie en régie des travaux sur le chemin Lac-Doré Nord-Entrepreneur (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 7.7 Appel d'offres sur invitation pour les accotements, les courbes et les jonctions ch. LGO et Tour-du-Lac
- 7.8 Entériner l'octroi de mandat de laboratoire pour échantillons de déblai servant à la réhabilitation de la sablière de la route 321 (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)

- 7.9 Entériner l'octroi du mandat à l'externe pour niveler les chemins Lac Gagnon Ouest, Est, Lac-Doré Nord, chemin des Lacs, Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 7.10 Entériner l'octroi de mandat de certificat de localisation- 1348, ch. Lac-Doré Nord- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)

8. Département de la Sécurité publique

8.1 Compte rendu du département

9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 9.1 Compte rendu du département d'urbanisme et de l'environnement
- 9.2 Dérogation mineure : 118, ch. des Rapides
- 9.3 Préparation des plans et devis pour les descentes de bateaux Lac-Doré Nord et Lac-Gagnon (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 9.4 Nomination de madame Chelsea Archambault au conseil de concertation de la Petite-Nation pour l'OBV-RPNS (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)

10. Département des Loisirs, culture et tourisme

- 10.1 Compte rendu du département des loisirs, culture et tourisme
- 10.2 Adoption du règlement de citation de l'église de Duhamel- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 10.3 Achat espace publicitaire : Journal touristique Papineau- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 10.4 Achat de publicité carte motoneige Tourisme Outaouais 2018- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 10.5 Versement d'une commandite au Centre d'Action culturel de la MRC de Papineau pour le symposium de Plaisance 2017- (Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)

11. Département du Service à la collectivité

11.1

12. Varia

- 12.1 Entériner le versement d'un Don pour dîner fête du Lac-Doré-(Reporté à l'assemblée du 9 août 2017)
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2017-08-18497

Ouverture de la séance

Il est **résolu**

D'ouvrir la séance à 20h.

ADOPTÉE.

2017-08-18498

Ajournement de la séance

Il est **résolu**

D'ajourner la séance à 20h02.

ADOPTÉE.

2017-08-18499

Ré-ouverture de la séance

Il est **résolu**

De ré-ouvrir la séance à 21h35.

ADOPTÉE.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2017-08-18500

Adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu**

QUE,

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les varias ouverts.

ADOPTÉE.

Lecture et adoption des procès-verbaux

2017-08-18501

Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 26 juillet 2017

Il est **résolu**

QUE,

la lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 26 juillet 2017 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE.

2. FINANCES:

Lecture et adoption des comptes

2017-08-18502

Adoption des comptes fournisseurs- juillet 2017

Il est **résolu**

QUE,

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 juillet 2017, pour un montant total de 1 071 290,69\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20432 à 20504.
- Les paiements directs 500065 à 500078.
- Prélèvements 4414 à 4447.

QUE,

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 221.58\$, soient également approuvés ;

QUE,

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juillet 2017

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juillet 2017, pour une dépense totale de 52 135.62\$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE.

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 juillet 2017

2017-08-18503

Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 31 juillet 2017

Il est **résolu**

QUE,

le rapport des revenus et dépenses, au 31 juillet 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

Formation d'un comité sur l'acceptabilité sociale du projet minier lac Laloutre

2017-08-18504

Formation d'un comité sur l'acceptabilité sociale du projet minier lac

CONSIDÉRANT QU' un projet minier du lac Laloutre est à l'étape d'exploration sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages et que selon les informations disponibles, les infrastructures principales nécessaires au projet seraient entièrement situées dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les impacts potentiels appréhendés dans ce type de projet pourraient affecter les municipalités en aval dont Duhamel et Lac-Simon puisqu'elles pourraient se retrouver dans le même bassin versant que le projet;

CONSIDÉRANT le manque d'information quant au projet et de la zone d'étude, c'est-à-dire la zone comprenant des composantes physiques, biologiques et humaines qui sont susceptibles d'être affectées d'une manière ou d'une autre par le projet;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre d'information donnée le 22 juin 2017 à 18h30 à la salle communautaire de Duhamel par Monsieur Martin Pérusse, Biologiste de Biofilia;

CONSIDÉRANT QU' il est important de ne pas se positionner puisque n'ayant à ce moment aucun détail sur les caractéristiques du projet, outre qu'il s'agit d'un projet de mine de graphite et qu'un projet minier relève, règle générale, d'un grand niveau de complexité;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Lac-des-Plages, Lac-Simon et Duhamel pourrait s'organiser ensemble sous forme d'un comité sur l'acceptabilité sociale du projet minier *lac Laloutre* où chacune des municipalités sera représentée;

EN CONSÉQUENCE

Il est résolu

De créer un comité sur l'acceptabilité sociale conjoint composé de fonctionnaires et d'élus représentant les Municipalités de Lac-des-Plages, Lac-Simon et Duhamel respectivement.

ADOPTÉE.

4. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

5.1 Correspondance

Le détail de la correspondance du mois de juillet 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance assemblée du mois de août 2017 »

Résultats des appels d'offres- Camion 10 roues

2017-08-18505

Résultats des appels d'offres-Camion 10 roues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule « camion 10 roues »;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a soumis une soumission soit;

> Les équipements lourds de Papineau Inc 336 217,07\$

ATTENDU QUE la soumission reçue est conforme au devis de la municipalité de Duhamel selon les critères de l'appel d'offres;

Il est **résolu**

OUE,

Le soumissionnaire Équipements lourds de Papineau Inc. soit retenu pour l'achat du camion 10 roues au coût de 292 426.24\$ plus taxes, soit 336 217.07\$ avec taxes, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations, à présenter auprès du Ministère des affaires municipales;

QUE,

Monsieur Daniel René, directeur de la Gestion du territoire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document légal pertinent à l'achat du véhicule.

ADOPTÉE.

Adoption du règlement d'emprunt 2017-09 : Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements de déneigement

2017-08-18506

Adoption du règlement d'emprunt 2017-09 : Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements de déneigement

ATTENDU que la municipalité de Duhamel offre le service de déneigement sur toute l'étendue de son territoire ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité désire remplacer son camion 10 roues de marque INTERNATIONAL 2012 ;

CONSIDÉRANT que ledit camion 10 roues de marque INTERNATIONAL 2012 est équipé d'un moteur diesel MaxxForce 13;

CONSIDÉRANT QU' un recours collectif est en cours pour ce type de véhicule qui implique un défaut de conception grave et omniprésent des moteurs diesel MaxxForce. Ce défaut de conception empêche ledit moteur de fonctionner tel que prévu et tel que publié, de façon consistante et fiable, même après plusieurs réparations;

CONSIDÉRANT les sommes excessives engagées depuis son acquisition justifient grandement son remplacement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques, pour l'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu et accepté la soumission en provenance de Équipements Lourds Papineau Inc., au montant de 336 217.07\$, taxes incluses, pour l'achat dudit camion 10 roues, conditionnellement à l'approbation du présent règlement telle que présentée sous « l'annexe A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et l'adoption d'un projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est **résol**u

QUE,

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion 10 roues neuf, de marque Western Star, au montant de 336 217.07\$, taxes incluses, pour une dépense nette de 307 011\$ conditionnellement à l'approbation du présent règlement, auprès de Équipements Lourds Papineau Inc., tel qu'il appert à la soumission présentée sous « l'annexe A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 310 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Compte rendu du département

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu du département

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux Travaux publics.

Résultats des appels d'offres frais de laboratoire projets réfection de chemins volet II- programme RRRL

2017-08-18507

Résultats des appels d'offres frais de laboratoire projets réfection de chemins volet II- programme RRRL

ATTENDU l'appel d'offres des frais de laboratoire sur invitation pour les projets de réfection de chemins Lac-Doré Nord, Preston, Grande-Baie, Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin;

CONSIDÉRANT QUE le 31 juillet 2017, deux soumissionnaires ont déposé leur offre pour les frais de laboratoire des chemins dont les prix globaux sont respectivement de;

Englobe Corporation 42 199,27\$ taxes incluses
 ABS 38 739,39\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'un comité interne d'analyse a procédé à l'analyse des soumissions et recommande de retenir le plus bas soumissionnaire selon les critères d'évaluation conformes, soit ABS au montant de 38 739,39\$ taxes incluses;

Il est résolu

QUE,

Les membres du Conseil acceptent la recommandation du comité interne d'analyse à l'effet de retenir le plus bas soumissionnaire soit ABS.

QUE,

Les dépenses admissibles soient financées par le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL).

ADOPTÉE.

Appel d'offres sur invitation pour le pavage des accotements, des courbes et des jonctions ch. LGO et partie Tour-du-Lac

2017-08-18508

Appel d'offres sur invitation pour le pavage des accotements, des courbes et des jonctions chemin Lac-Gagnon O et partie Tour-du-Lac

ATTENDU QUE les accotements, les courbes et les jonctions devront être pavés sur le chemin Lac-Gagnon O. suite aux travaux de réfection du chemin Lac-Gagnon O. inclus dans le programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL), volet I;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation sera lancé pour inviter des firmes de pavage à effectuer les travaux précités en rubrique ;

Il est résolu

OUE.

Les membres du Conseil autorisent le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour le pavage des accotements, des courbes et des jonctions du chemin Lac-Gagnon O et d'une partie de l'accotement dans la cote sur le chemin Tour-du-Lac.

ADOPTÉE.

8. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

<u>Dérogation mineure : 118, ch. des Rapides</u>

2017-08-18509

Dérogation mineure : 118, ch. des Rapides

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal existant, pour une superficie ajoutée de 8.4 m² à 10.36 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment principal possède un droit acquis quant à son implantation et que l'agrandissement proposé ne pourrait pas être effectué raisonnablement ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon nos règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi, un avis public a été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil, et publié dans le journal local, le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif recommandent au Conseil d'approuver la demande;

Il est **résolu**

QUE,

le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal existant, pour une superficie ajoutée de $8.4~\mathrm{m}^2~$ à 10.36~ mètres de la ligne des hautes eaux selon le règlement de zonage 2013-05~ aux conditions suivantes :

• De contrôler la gestion des eaux de ruissellement de la toiture

ET QUE,

La durée de validité du permis soit d'un an pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE.

9. PÉRIODE DE QUESTION

10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2017-08-18510

Ajournement de l'assemblée

QUE,	
la séance soit et est ajournée à 10h20).
La séance d'ajournement aura lieu le mercredi 9 août 2017 dès 10h.	
ADOPTÉE.	
David Pharand Maire	Claire Dinel Directrice générale et secrétaire- trésorière

Il est **résolu**